



WF VALEURS INTERNATIONALES

Rapport annuel 2023

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Wormser Frères Gestion

7-11 boulevard Haussmann 75009 Paris - France

Tel : +33- 1.47.70.90.80

www.banquewormser.com

Wormser Frères Gestion est la société de gestion de la Banque Wormser Frères, nom commercial de la Banque d'Escompte

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97088

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 400 000 Euros, R.C.S B.353 528 870



Sommaire

1. Rapport de gestion
2. Annexe SFDR
3. Attestation du commissaire aux comptes

WF VALEURS INTERNATIONALES

Rapport de gestion 2023

Table des matières

Rapport de gestion 2023	1
1. Objectif de gestion	2
2. Indicateur de référence.....	2
3. Stratégie d'investissement.....	2
4. Approche ESG mise en œuvre par l'OPCVM	3
5. Profil de risque	3
6. Politique d'investissement	4
6.1. Environnement économique et boursier	4
6.2. Commentaire de gestion	5
7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	5
8. Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) et prise en compte des risques de durabilité.....	5
9. Informations relatives au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852.....	6
10. Changements substantiels intervenus au cours de la période	7
INFORMATIONS JURIDIQUES.....	8
1. Commission de mouvement et frais d'intermédiation	8
2. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote.....	8
3. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties	8
4. Information relative aux modalités de calcul du risque global	8
5. Effet de levier	8
6. Politique de rémunération	8
6.1. Le salaire fixe	8
6.2. La rémunération variable individuelle.....	9
6.3. L'épargne salariale.....	10
6.4. L'intéressement.....	10
6.5. Rémunération versée au titre de l'année 2023.....	10

Forme juridique : OPCVM de droit français

1. Objectif de gestion

WF VALEURS INTERNATIONALES a pour objectif d'optimiser la performance, obtenue indépendamment de l'évolution des principaux indices boursiers mondiaux. Le fonds interviendra de manière discrétionnaire sur des actifs financiers internationaux et principalement des actions de sociétés cotées qu'elles soient françaises ou étrangères. L'objectif de gestion de l'OPCVM est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'objectif est la construction d'un portefeuille ESG de qualité.

L'objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

2. Indicateur de référence

La gestion étant discrétionnaire, aucun indice ne reflète fidèlement l'objectif de gestion du fonds. Celui-ci est investi principalement en actions internationales. Sa performance pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice MSCI WORLD INDEX (dividendes réinvestis) converti en euro.

L'indice MSCI WORLD INDEX, calculé et publié par la société Morgan Stanley Capital International, a pour objectif de mesurer la performance des marchés actions des 24 principaux pays développés.

À tout moment, la composition du fonds peut ne pas refléter celle de cet indice et la performance du OPC peut s'écarter de cet indicateur.

Conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, les administrateurs de l'indice de référence ont obtenu l'enregistrement auprès de l'ESMA.

Les informations sur l'indice sont disponibles sur le site MSCI : www.msci.com

3. Stratégie d'investissement

WF VALEURS INTERNATIONALES a pour objet la gestion discrétionnaire d'un portefeuille principalement d'actions internationales, sans discrimination de secteurs d'activité.

Le fonds met l'accent sur les valeurs de moyenne et grande capitalisation, bien que les valeurs de petite capitalisation ne soient pas exclues de l'univers d'investissement, dans la limite de 20% de l'actif net. La sélection de titres suit une démarche de sélection valeur par valeur essentiellement basée sur l'analyse fondamentale des sociétés. Après la détermination de l'univers d'investissement de WF VALEURS INTERNATIONALES, la gestion s'appuiera sur une analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques pour prendre ses décisions d'investissement et définir l'allocation d'actifs stratégique optimale de l'OPC.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en actions de sociétés internationales, de toutes tailles sans discrimination de secteurs d'activité. La part consacrée aux pays émergents ne peut dépasser 25% de l'actif du fonds.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'OPC de droit français ou européens. L'OPC pourra investir dans des OPC de droit français ou de droit européen exposés aux actions, obligations et placements court terme de trésorerie (monétaire) compatibles avec la gestion de WF VALEURS INTERNATIONALES, pour être exposé de façon indirecte aux marchés d'actions et d'obligations, monétaires. Un OPC sera sélectionné s'il présente un historique de valeurs liquidatives suffisant permettant d'appréhender les performances de la gestion, et si sa stratégie d'investissement est identique à celle mise en œuvre par WF VALEURS INTERNATIONALES. L'OPC devra par ailleurs investir dans les classes d'actifs (actions internationales, valeurs de croissance, valeurs de rendement, obligations d'émetteurs privés...) les plus faiblement représentées dans le portefeuille pour diversifier sa composition et réduire ainsi le risque encouru.

WF VALEURS INTERNATIONALES peut utiliser des produits dérivés (futures, options, ...) ou des titres intégrant des dérivés tels que des bons de souscriptions, des obligations convertibles en actions (OCA), des obligations remboursables en actions (ORA), des obligations avec des bons de souscriptions d'actions (OBSA), des actions à bons de souscription d'actions (ABSA)..., négociés sur les marchés réglementés ou organisés. Ces produits seront utilisés à des fins de couverture contre les risques action et de change, ou à des fins d'exposition aux risques

action et de change pour améliorer la rentabilité du portefeuille, en fonction des anticipations de marché de la société de gestion.

4. Approche ESG mise en œuvre par l'OPCVM

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, WF VALEURS INTERNATIONALES promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Par le biais de cette approche extra-financière, l'équipe de gestion intègre les principales incidences négatives ainsi que les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La stratégie d'investissement prend en compte, de manière globale, les trois critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance d'entreprise) tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'ESG permet d'identifier des risques et des opportunités, que l'analyse financière seule ne peut évaluer, dans les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec notre philosophie d'investissement. Cette approche s'inscrit pleinement dans notre processus d'investissement fondé principalement sur une stratégie d'analyse fondamentale approfondie des actions et des obligations en portefeuille.

Les informations devant être mises à disposition par la Société auprès de l'investisseur au titre du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR ») figurent en Annexe 2 du présent prospectus.

5. Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- *Risque de perte en capital*

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

- *Risque lié à la gestion discrétionnaire*

Le style de gestion est discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différentes actions de l'univers d'investissement. Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les actions ou les secteurs les plus performants.

- *Risque actions*

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative du OPC pourra être amenée à baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petite capitalisation sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

- *Risque de change*

WF VALEURS INTERNATIONALES est exposé à un risque de change à concurrence des investissements libellés dans une devise différente de celle de la comptabilisation du fonds. La valeur liquidative de WF VALEURS INTERNATIONALES pourra baisser si le taux de change varie.

- *Risque lié à l'investissement sur les pays émergents*

L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

- *Risque de crédit*

Le portefeuille peut être exposé au risque de défaut ou d'évolutions des signatures des émetteurs détenus. Une dégradation de ces signatures pourrait provoquer une baisse des cours des titres détenus en portefeuille et ainsi une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- *Risque de taux*

Il existe un risque de taux, en raison d'une exposition aux marchés obligataires. En effet, la valeur des obligations à taux fixe baisse en cas de hausse ou de baisse des taux d'intérêt, ce qui peut entraîner une diminution de la valeur liquidative.

- *Risque de contrepartie*

Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, les acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

- *Risque de durabilité*

Le risque de durabilité désigne un événement relatif à l'environnement, le social ou à la gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel significatif sur la valeur des investissements réalisés par le fonds. Les risques de durabilité peuvent représenter un risque en soit ou avoir un impact, parfois significatif, sur d'autres risques, tels que (mais sans s'y limiter) les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être fondée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, périmées et/ou autrement sensiblement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Les risques de durabilité sont liés, mais sans s'y limiter, aux événements liés au climat résultant du changement climatique (ou risques physiques) ou à la réaction de la société au changement climatique (ou risques de transition), qui peuvent entraîner des pertes imprévues pouvant ainsi affecter les investissements et la situation financière du fonds. Des événements sociaux ou des lacunes de gouvernance peuvent également se traduire par des risques de durabilité.

- *Risque opérationnel*

Il existe un risque de défaillance ou d'erreur des différents acteurs impliqués lié aux opérations sur titres. Ce risque intervient uniquement dans le cadre des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

- *Risque juridique*

Il existe un risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties, lié notamment aux techniques efficaces de gestion de portefeuille.

6. Politique d'investissement

6.1. Environnement économique et boursier

Sur l'exercice 2023 WF VALEURS INTERNATIONALES est monté de +24,0% pour la part P et de +24,9% pour la part I. L'indice de référence, le MSCI World en euros, dividendes nets réinvestis, affiche quant à lui une performance de seulement +19,5% sur la même période.

Après une année 2022 qualifiée d'« *annus horribilis* », nous nous réjouissons de cet excellent cru boursier 2023. Les marchés d'actions rebondissent vigoureusement au 1^{er} rang desquels les valeurs de croissance et notamment la technologie qui, chahutées l'année dernière, s'adjuge une progression de +43,4% (Nasdaq Composite) sur l'année. Les marchés actions américains surperforment l'Europe avec respectivement des hausses de +24,2% et de +12,7% pour le S&P 500 et son homologue européen le Stoxx 600. Après un 1^{er} semestre marqué par le rebond des marchés d'actions, les investisseurs se sont montrés plus hésitants sur le 3^{ème} trimestre, amenant les actions à abandonner une partie de leurs gains de début d'année. Le rallye de fin d'année restera mémorable avec des performances sur le dernier trimestre de +11,2% sur le S&P 500 (actions américaines) et de +6,4% sur le Stoxx 600 (actions européennes). Le marché obligataire offre également de très belles performances sur l'année avec notamment +8,1% pour les obligations du secteur privé en Euro (IBOXX). L'or aura également connu un très bon dernier trimestre terminant l'année à +11,6%. Ces mouvements de marché ont été accompagnés d'une baisse extrêmement forte de la volatilité.

A la même période l'année dernière, nous étions confrontés à une forte inflation, et à une forte incertitude sur le rythme de la croissance économique. 12 mois plus tard, le bilan est assez rassurant, nous pouvons parler d'un atterrissage en douceur de l'économie aux Etats-Unis comme en Europe. Pourtant la hausse des taux directeurs des banques centrales a bien permis à l'inflation de baisser mois après mois rendant plus crédible aujourd'hui l'atteinte des cibles de 2% en 2025.

En 2024, les risques géopolitiques multiples pourraient perturber les marchés et les élections américaines de novembre seront bien entendu sous le feu des projecteurs. La volatilité, aujourd'hui à un niveau historiquement faible, devrait ainsi retrouver des niveaux moins favorables aux marchés.

D'autant que le risque de récession continue de planer, tant la croissance reste atone et les indicateurs avancés fragiles à l'image du sentiment des directeurs d'achat (PMI) industriels américains orienté négativement depuis plus de 12 mois. La croissance mondiale attendue en 2024 à +2,6% reste d'ailleurs inférieure à sa tendance long terme. Aux Etats-Unis elle devrait être de l'ordre de +1,25% et la Zone Euro pourrait afficher une croissance tout juste au-dessus de zéro à +0,5%. Il n'en demeure pas moins que cet environnement devrait permettre aux entreprises d'augmenter de nouveau leurs bénéfices en 2024.

La bonne nouvelle viendra probablement une nouvelle fois des banques centrales. D'abord, il est important de noter que la hausse des taux directeurs sans précédent de 2022 et 2023 a permis de reconstituer une marge de manœuvre d'intervention et donc de soutien à l'économie en cas d'entrée en récession. En outre, en cas de maintien de la conjoncture sur les rythmes actuels, les banques centrales pourraient bien évidemment retarder progressivement les premiers assouplissements monétaires prévus mi-2024 sans pour autant les remettre en cause à moyen terme.

Dans un tel environnement, fidèle à notre méthodologie d'investissement, nous privilégions dans nos investissements la visibilité sur la croissance à long terme, indépendamment des risques de perturbation à court terme.

6.2. Commentaire de gestion

Nous avons en janvier entré en portefeuille la société américaine Salesforce, la société est le leader mondial sur les logiciels dédiés à la gestion de la relation clients (CRM) avec près de 25% de part de marché. Le potentiel de croissance du groupe nous semble en effet important à long terme et non reflété dans la valorisation.

En février, nous avons initié la ligne de Illuminan, la société est leader mondial sur les technologies de séquençage du génome avec 60% de parts de marché et plus de 8 000 clients à travers le monde.

En mars, nous avons continué à renforcer nos positions avec l'entrée en portefeuille de Alcon, la société est le leader mondial des produits de soins ophtalmologiques.

En août, nous avons initié une position en Galenica, opérateur du plus grand réseau de pharmacies en Suisse et spécialiste des services de distribution pour le secteur de la santé.

Nous avons au 3^{ème} trimestre soldé nos positions en Activision qui profitait de la finalisation de l'OPA de Microsoft.

En novembre nous avons cédé nos positions en, Veralto issue d'une rationalisation d'activités par le spécialiste du diagnostic médical Danaher, VF Corp spécialiste des produits liés à l'habillement et détenant notamment la marque North Face, ainsi qu'en Smith & Nephew entreprise britannique positionnée sur le matériel médical dans l'orthopédie. Ces cessions ont permis de renforcer de façon plus importante la santé. Nous avons en effet initié des positions en Align Technology, Thermofisher et Edwards Lifesciences.

Nous avons en décembre complété notre ligne de Thermofisher et celle de LVMH. Parallèlement nous avons pris quelques bénéfices sur Metaplatforms tout en conservant une position significative.

L'exposition aux actions s'élève à 90,9% à fin décembre.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

8. Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) et prise en compte des risques de durabilité

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, WF VALEURS INTERNATIONALES promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Par le biais de cette approche extra-financière,

l'équipe de gestion intègre les principales incidences négatives ainsi que les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La stratégie d'investissement prend en compte, de manière globale, les trois critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance d'entreprise) tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'ESG permet d'identifier des risques et des opportunités, que l'analyse financière seule ne peut évaluer, dans les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec notre philosophie d'investissement. Cette approche s'inscrit pleinement dans notre processus d'investissement fondé principalement sur une stratégie d'analyse fondamentale approfondie des actions et des obligations en portefeuille.

Notre méthodologie s'articule en trois temps et concerne au minimum 90% de l'actif net du portefeuille : une première partie quantitative de recherche et de traitement de l'information, une seconde qualitative avec la formalisation de la notation ESG et une troisième relative à l'intégration de cette note dans le processus de valorisation. Le taux de couverture ESG repose sur l'actif net du portefeuille à l'exclusion des liquidités ainsi que des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics.

Dans le cadre de l'approche quantitative, un certain nombre d'indicateurs ont été construits sur chacun des volets E, S et G. Ces indicateurs peuvent faire l'objet de changement. Ils ne sont pas tous disponibles pour chaque valeur et apportent une première indication quantitative sur le caractère ESG de la valeur.

Dans le cadre de l'approche qualitative, nous évaluons sur chacun des trois volets E, S et G l'implication de la société. Nous reprenons dans l'approche qualitative les résultats de l'étude quantitative afin de déterminer une note sur chaque volet E, S et G. Cette étude est sanctionnée par une notation finale ESG allant de 0 (0 information, 0 implication) à 10 (Best-in-class). La note ESG est le résultat équipondéré des notes E, S et G. La prise en compte des éventuelles controverses vient diminuer la note de la valeur sur chacun des volets E, S et G.

La note ESG obtenue dans le cadre de notre approche qualitative vient directement impacter le coût du capital pris en compte dans notre modèle de valorisation DCF (discounted cash flows ou flux de trésorerie actualisés). Nous pouvons ainsi quantifier l'incidence des risques de durabilité sur l'objectif de cours de la valeur étudiée. Nous rappelons cependant que l'objectif de cours final retenu pour la valeur intègre plusieurs méthodes de valorisation dont notre modèle DCF.

L'objectif est de construire un portefeuille présentant des caractéristiques ESG de qualité. A cet effet, plusieurs critères de sélection sont appliqués à l'OPC dans l'objectif de réduire l'univers investissable :

(i) une politique d'exclusion concernant les activités présentant des risques de durabilités importants. Sont ainsi exclues automatiquement toutes actions ou obligations pour lesquelles l'émetteur est engagé pour plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants : le charbon, les énergies fossiles (pétrole et gaz), la production, le stockage, et la commercialisation de mines antipersonnel et de bombes à sous-minutions ainsi que les industries du tabac, de la pornographie et des jeux d'argent et de hasard. Ces secteurs ne pourront par ailleurs représenter, par transposition des ETF et OPC, plus de 5% de l'actif net du portefeuille.

(ii) la notation globale du portefeuille doit être supérieure ou égale à 5 et la note minimale par valeur est de 3. Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Au regard de notre politique d'exclusion sectorielle ainsi que celle induite par notre méthodologie propriétaire de notation ESG, nous estimons exclure à minima 20% des émetteurs de notre univers d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la politique d'exclusion ou sur la méthodologie de la notation extra-financière mise en œuvre, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.banquewormser.com

9. Informations relatives au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852

WF VALEURS INTERNATIONALES peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais ne dispose cependant pas d'objectif ciblé en matière d'alignement à la Taxonomie européenne. Ce produit a un minimum d'investissements alignés à la Taxonomie de 0%.



Selon l'article 6 dudit Règlement, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les résultats sont visibles en annexe du présent document.

10.Changements substantiels intervenus au cours de la période

Suppression des commissions de souscription et de rachat.

Suppression des commissions de mouvement perçues par la société de gestion.

Modification des frais de gestion de la part P et de la part I, respectivement à 1,95% TTC maximum (anciennement 2,30%) et à 1,20% TTC maximum (anciennement 1,00%).

Passage des parts en dix millièmes de parts

Le 2 juin 2023, les parts A et B du fonds Perenne Opportunités, de la société de gestion Finance SA fusionnée à Wormser Frères Gestion le 31/12/2022, ont été absorbées par les Parts RE et P de WF Valeurs Internationales. La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats (« gates ») pour WF Valeurs Internationales au 31 décembre 2023 avec la possibilité de le mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2024. La société de gestion pourra mettre en œuvre le dispositif dit des « gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective.

La société de gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même valeur liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité de traitement des porteurs de parts.

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet : www.banquewormser.com.

Modification de l'adresse du site internet de Wormser Frères Gestion

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

1. Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

2. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

3. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution et la recherche a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

4. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Engagement hors bilan au 31 décembre 2023 : néant.

5. Effet de levier

WF VALEURS INTERNATIONALES n'a pas recours aux effets de levier

6. Politique de rémunération

Etant en dessous des seuils la société de gestion met en place une politique de rémunération appliquant le principe de proportionnalité compte tenu du (i) niveau des actifs gérés. La structure de rémunération du personnel de Wormser Frères Gestion est identique pour tous.

Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- L'épargne salariale

6.1. Le salaire fixe

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au montant de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié. Elle est éventuellement réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors éventuellement faire l'objet d'une augmentation.

L'assiette des rémunérations fixes du personnel du groupe Banque Wormser Frères ne doit pas dépasser 30% des fonds propres de la banque.

6.2. La rémunération variable individuelle

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. L'attribution de cette rémunération est discrétionnaire et sera déterminée à partir des performances (qualitatives et quantitatives du salarié, des résultats de la société de gestion Wormser Frères Gestion et de la Banque Wormser Frères) sachant que le montant total des primes est au maximum égal à 30% du résultat net avant impôt, qu'aucune prime discrétionnaire ne peut être supérieure à un an de salaire fixe brut.

Une évaluation est formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- d'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année
- d'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer éventuellement une rémunération variable.

6.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par le président de la société de gestion en fonction de la stratégie de l'entreprise. A des objectifs quantitatifs (performance sur 1 an et 3 ans pour les gérants des OPC et mandats par rapport à leur indicateur de référence) s'ajoutent des objectifs qualitatifs qui permettent d'intégrer des notions telles que la prise de risque, la prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, la satisfaction du client, le respect des process internes, le travail en équipe, ...

Les rémunérations variables des collaborateurs analystes gérants (intervenants dans le processus d'investissement) prend en compte l'intégration des notations ESG et Impact et l'intégration des risques de durabilité. Ces critères sont totalement intégrés dans notre processus d'investissement aussi l'analyste devra pour tout nouveau cas d'investissement produire une notation ESG & Impact intégrant les risques de durabilités. Les gérants prennent en compte également dans les propositions de construction de portefeuille les notions ESG & Impact en intégrant les risques de durabilité au niveau global du portefeuille.

Les rémunérations variables des collaborateurs occupant les fonctions en contrôle des risques sont fixées indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Bien évidemment et conformément aux règles professionnelles, il ne sera pas tenu compte des commissions de mouvements générées par le gérant dans le calcul de sa rémunération variable et ce, afin d'éviter toute incitation à une rotation abusive des portefeuilles.

6.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par la Direction de la Banque Wormser Frères, actionnaire à 100% de la société Wormser Frères Gestion. Son montant est proposé par le président de Wormser Frères Gestion, en fonction des résultats de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion.

La direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par le président de la société de gestion. Elle s'assure de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications aux propositions du président de la société de gestion.

6.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable au titre d'une année N est généralement versée lors du premier semestre de l'année N+1.

La rémunération variable au titre d'une année N au titre de la gestion des FIA et OPC ne peut être supérieure à 200 000 euros. Si cette politique était amenée à évoluer, les règles de la directive OPCVM relatives au versement du variable seraient applicables.

Modalités de paiements liés à la résiliation anticipée du contrat :

- **Critère d'éligibilité à la rémunération variable**

Pour bénéficier de la rémunération variable, le salarié doit avoir au minimum 9 mois d'ancienneté au 31-12-N.

Les alternants et stagiaires ne sont pas concernés par la rémunération variable.

Le versement de la rémunération variable se fait au prorata du temps passé dans le service. Ainsi, toutes les suspensions de contrat du salarié dont la somme est supérieure ou égale à 10 jours ouvrés au cours de l'année visée N (notamment arrêt maladie, congé parental, congés sans solde, année sabbatique, congé de formation en vue d'une réorientation professionnelle, etc....) diminuent proportionnellement la base du calcul du fixe annuel.

▪ Calendrier

Le paiement de la rémunération variable se fera dans le mois suivant la date de l'assemblée approuvant sur les comptes consolidés de l'année N du groupe Wormser (Banque Wormser Frères et Wormser Frères Gestion).

Un collaborateur est éligible à cette rémunération variable uniquement s'il est encore salarié de l'entreprise au cours de N+1.

Si une rupture du contrat de travail motivée par une faute grave intervient à l'initiative de l'employeur, aucune rémunération variable ne sera due au collaborateur.

6.3. L'épargne salariale

Tout salarié, en contrat indéterminée ou en contrat à durée déterminée ayant au moins 3 mois d'ancienneté, peuvent bénéficier du dispositif d'épargne salariale mis en place par la banque Wormser Frères et la société de gestion Wormser Frères Gestion au travers d'un Plan d'Epargne Inter-Entreprises.

Les conditions d'abondement du plan sont déterminées chaque année par la Banque Wormser Frères et Wormser Frères Gestion qui en informera les salariés par mail avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

Les modalités de versement, les conditions d'abondement et la date d'échéance seront rappelés par la direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères environ un mois avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

La souscription à ce plan d'épargne salarial est au choix du salarié.

6.4. L'intéressement

La formule de l'intéressement est assise sur le résultat net consolidé avant impôts des sociétés Banque d'Escompte et Wormser Frères Gestion. En fonction de l'atteinte de résultats, deux pourcentages sont appliqués 5% dès la première tranche et 10% au-delà de la seconde tranche. Afin de répondre à notre second objectif d'équité, les modalités de répartition de l'intéressement ont été définies ainsi :

- La **Tranche 1** est répartie **proportionnellement à la durée de présence de chaque bénéficiaire** au cours de l'exercice de calcul. Ainsi, chaque salarié à plein temps et présent toute l'année touchera le même montant de prime d'intéressement, peu importe le montant de sa rémunération. Les autres salariés auront une prime d'intéressement au prorata de leur temps de présence.
- La **Tranche 2** est répartie **proportionnellement au salaire versé** à chaque bénéficiaire au cours de l'exercice de calcul. Pour atténuer la hiérarchie des rémunérations, le salaire est toutefois retenu dans la limite d'un plafond de 100.000 € bruts annuels.

Pour le calcul de la Tranche 2, les salaires retenus sont les rémunérations brutes (les montants fixes, le bonus, les primes, le variable, etc...) effectivement perçues par les bénéficiaires au cours de l'exercice de calcul, servant de base à l'assiette des cotisations sociales telle que définie par l'article L.242-1 du Code de la sécurité sociale.

6.5. Rémunération versée au titre de l'année 2023

Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 909 469 euros, dont 865 688 euros de rémunérations fixes et 43 781 euros de rémunérations variables (bénéficiaires) dont une prime contractuelle de 15 000 euros. Le nombre de bénéficiaires a été de 8 personnes. Le président de la société de gestion est rémunéré par la Banque Wormser Frères.

Cette politique de rémunération est disponible sur le site internet de la Banque Wormser Frères

www.banquewormser.com

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

WF VALEURS INTERNATIONALES



Identifiant d'entité juridique : 969500ASUAYC208BIL16

Par **Investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52,48% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 31/12/2023

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales telles que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'Homme et la politique en matière d'éthique. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec la philosophie d'investissement de la Société et permettent d'identifier des risques et opportunités ESG que l'analyse financière seule ne peut évaluer.

Au regard de la Politique ESG et Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (politique SFDR) de la Société de Gestion, la méthodologie d'analyse ESG de la Société s'articule en trois parties : une première partie quantitative de recherche et traitement de l'information, une seconde qualitative avec la formalisation de la notation ESG et une troisième avec la prise en compte de cette notation sur la valorisation de l'entreprise. La notation finale est comprise entre 0 et 10 et suit une approche Best-in-class.

Dans ce contexte, le portefeuille a suivi une analyse ESG organisée en trois volets : l'environnement, le social et la gouvernance.

Sur le volet environnemental, les caractéristiques suivies sont l'intentionnalité de la société en matière environnementale (politiques environnementales), son impact sur l'environnement, ses risques de durabilité, son alignement à la Taxinomie environnementale de l'UE (Règlement 2020/852) et son impact sur la biodiversité.

Sur le plan social, les caractéristiques suivies sont la diversité et l'égalité, la formation et le recrutement, la santé et la sécurité, les droits de l'homme et l'engagement social/sociétal.

Enfin, sur le volet de la gouvernance, le portefeuille tient compte des politiques anti-corruption et en matière d'éthique, des différentes politiques de rémunération, de l'indépendance et de la diversité du conseil d'administration, de la politique fiscale ainsi que des comités de contrôles.



Aucun indice de référence n'est associé à la démarche extra-financière de ce produit. L'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce portefeuille a été uniquement régie par la politique d'analyse ESG propriétaire de la Société de Gestion.

Les **Indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des Indicateurs de durabilité ?**

La politique ESG de la Société de Gestion repose sur une analyse approfondie des trois volets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, intégrant respectivement un certain nombre de critères dédiés aussi bien à mesurer les principales incidences négatives (PAI) que les risques de durabilité. La liste exhaustive des critères est disponible dans l'annexe de la documentation contractuelle de ce produit.

L'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par les critères susmentionnés et desquels découle une notation ESG. La double approche quantitative et qualitative de l'analyse de la Société de Gestion permet alors pour chaque société du portefeuille d'être notée de 0 à 10 sur chacun des volets E, S et G, équipondérés dans la note finale. La note ESG globale du portefeuille doit à tout instant être supérieure ou égale à 5 sur 10, avec un taux de couverture à minima supérieur ou égal à 90% de son actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

La Société de Gestion a suivi ces indicateurs de durabilité de façon hebdomadaire et lors de chaque opération de vente ou d'achat sur le portefeuille.

PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITÉ :

	Critères	Indicateurs de durabilité	31/12/2023
Note ESG			6,6
Note Impact de la poche durable			7,4
Environnement	Intentionnalité en matière environnementale	Note E	6,8
	Impact environnemental		
	Risques de durabilité		
	Taxonomie environnementale		
	Biodiversité		
Social	Diversité et égalité	Note S	6,4
	Formation et recrutement		
	Santé et sécurité		
	Droits de l'homme		
	Engagement social/sociétal		
Gouvernance	Politiques anti-corruption et en matière d'éthique	Note G	6,6
	Politiques de rémunération		
	Indépendance et diversité du conseil d'administration		
	Conseils et comités		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

	Critères	Indicateurs de durabilité	31/12/2022	31/12/2021
Note ESG			6,3	6,4
Note Impact de la poche durable			7,3	NA
Environnement	Intentionnalité en matière environnementale	Note E	6,7	6,8
	Impact environnemental			
	Risques de durabilité			
	Taxonomie environnementale			
	Biodiversité			
Social	Diversité et égalité	Note S	6,0	6,0
	Formation et recrutement			
	Santé et sécurité			
	Droits de l'homme			
	Engagement social/sociétal			
Gouvernance	Politiques anti-corruption et en matière d'éthique	Note G	6,3	6,3
	Politiques de rémunération			
	Indépendance et diversité du conseil d'administration			
	Conseils et comités			

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

A travers une poche d'investissement durable, la Société de Gestion a cherché à valoriser les entreprises qui généraient des impacts positifs et contribuaient aux solutions apportées aux défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face tels que le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et l'augmentation des inégalités. Dans ce contexte, la construction de cette poche s'est articulée autour de trois thématiques : Environnement, Innovation et Santé & Bien-Etre, répondant à des problématiques sociales ou environnementales (sous-thèmes) associées à des « objectifs de développement durable » (les « ODD ») publiés par les Nations Unies.

En parallèle, la Société de Gestion a cherché à minimiser les externalités négatives qui pouvaient être générées par les investissements qu'elle réalisait pour le compte de l'OPC.

Pour plus d'informations sur la méthodologie d'analyse et de notation, veuillez vous référer à l'Annexe II du prospectus de ce produit.

L'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux promus par une partie du portefeuille est mesurée par le pourcentage de l'actif net dudit portefeuille associé à des valeurs durables et répondant aux objectifs environnementaux et sociaux définis par le prospectus du fonds. Il devait être à minima de 25% de l'actif net. Au 31 décembre 2023, 52,48% de l'actif net était associé à des valeurs durables répondant aux objectifs environnementaux et sociaux présentés ci-dessous.

Activités répondant aux objectifs de Développement durable (ODD) des Nations Unies								
Environnement	ODD associés	Poids	Innovation	ODD associés	Poids	Santé et Bien-être	ODD associés	Poids
Consommation responsable	12	3,0%	Digitalisation pour une industrie durable	9	13,8%	Alimentation durable	2	2,5%
Economie circulaire	6,12	0,0%	Mobilité durable	11	0,0%	Amélioration de la qualité de vie	9,3	4,3%
Efficacité énergétique	7	3,5%	Villes durables	11	0,0%	Traitement médicaux et accès à la santé	3	16,8%
Gestion des ressources naturelles	6,9,12	0,0%	Sécurité et prévention des risques	11,3	0,0%			
			Progrès médical	3	8,6%			

Il est important de noter que la Société de Gestion pourra être amenée à suivre d'autres ODD que ceux visés-ci-dessus pendant la durée de vie du produit.

Conformément à la notion d'investissement durable telle que définie par le Règlement 2019/2088 SFDR, le thème de l'innovation répond à la fois à des objectifs d'investissement durable environnementaux et sociaux.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

La mesure du DNSH (« Do Not Significantly Harm » ou de l'absence de « préjudice important »), concernant les objectifs d'investissement durable de ce produit et autres objectifs environnementaux et sociaux, a été prise en compte tout au long du processus d'analyse.

Dans un premier temps, la Société de Gestion a mis en œuvre une politique d'exclusion sur un certain nombre d'activités susceptibles de porter préjudice à l'objectif d'investissement durable du produit. Dans un second temps, la Société de Gestion a intégré les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité via :

- une analyse ESG de la société au terme de laquelle la Société de Gestion a éliminé de l'univers d'investissement tout émetteur dont la note ESG, selon sa méthodologie interne, était strictement inférieure à 5 sur 10,
- une exclusion automatique, par la Société de Gestion, de toute société faisant l'objet de controverses importantes selon sa méthodologie interne (e.g. controverses liées à des plaintes de harcèlement sexuel, chiffre d'affaires associé à des activités illégales, etc.),
- une analyse d'impact qui a tenu compte des impacts négatifs sur chacun des objectifs d'investissement durable mentionnés dans le tableau ci-dessus, étant précisé que la Société de Gestion a pris le parti de maximiser la note d'impact à 5/10 pour tout émetteur dont les impacts négatifs dépassaient le seuil de 50%.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

– Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Comme indiqué ci-dessus, la Société a suivi au travers de son analyse ESG un certain nombre d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et dont l'objectif était de mesurer les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité du portefeuille. Conformément au Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 (le « Règlement Délégué SFDR »), ces critères devaient comprendre a minima les 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires. Certains de ces critères ont pu ne pas être évalués du fait de l'absence de données disponibles. Seuls les critères pour lesquels la Société de Gestion dispose de données ont alors été pris en compte dans la notation ESG. Par ailleurs, tel que prévu par le Règlement Délégué SFDR, la Société de Gestion a évalué des indicateurs complémentaires disponibles en annexe du présent document.

En tout état de cause, les critères suivis par la Société ont permis l'établissement d'une note ESG de chaque émetteur. Afin de s'assurer que les investissements durables de ce portefeuille n'ont pas nui aux objectifs d'investissements durables suivis par 52,48% de l'actif net du portefeuille, une note ESG minimale de 5 sur 10 a été requise pour ces actifs . (cf. Annexe)

La Société de Gestion a également suivi la trajectoire de température du portefeuille, liée à l'Accord de Paris, son exposition à six risques physiques dont les stress hydriques, l'impact du coût carbone sur l'EBITDA des sociétés. Sur le plan social, la Société de Gestion a suivi pour le portefeuille le pourcentage de femmes dirigeantes ainsi que le nombre moyen d'heures de formation par an et par employé.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX:

Trajectoire 2°C – Accord de Paris:

Alignement 2°C			
Année	Horizon	Trajectoire	Taux de couverture
2023	2012-2030	2,8°C	87,0%

Le tableau ci-dessus mesure la trajectoire de température estimée du portefeuille à horizon 2100. Le taux de couverture représente le pourcentage de l'actif net, ayant été pris en compte dans l'analyse de la trajectoire 2°C.

Risques physiques:

Scénarios	Faible(<2°C)			Modéré(<2°C)			Elevé(>4°C)			
	Année	2030	2040	2050	2030	2040	2050	2030	2040	2050
2023		38,2	37,5	39,4	33,8	33,1	34,7	33,2	33,0	34,4

Les risques physiques présentés ci-dessus correspondent à une moyenne pondérée des scores composites de chaque société présente en portefeuille. Le score, compris entre 0 et 100, mesure l'exposition des émetteurs à huit risques physiques, pondérés de la sensibilité de chacune des sociétés à ces différents risques et selon trois scénarios. Le scénario faible prend pour hypothèse une réduction des émissions carbone au net zéro d'ici 2050. Le deuxième scénario correspond à une stabilisation des émissions d'ici 2050 et d'un déclin d'ici 2100. Le troisième scénario, dit « élevé », correspond à une faible mitigation soit un triplement des émissions d'ici 2075 et engendrant une hausse des températures compris entre 3,3°C et 5,7°C d'ici 2100. Chacun des trois scénarios est évalué selon trois horizons de temps.

Risques sur l'EBITDA:

Indicateurs	Scénarios	Faible			Modéré			Elevé		
		Année	2030	2040	2050	2030	2040	2050	2030	2040
Réductions de la marge d'EBITDA (en points de pourcentage)	2023	-0,1	-0,2	-0,3	-0,5	-0,8	-1,1	-0,6	-0,9	-1,1
EBITDA at Risk > 10%	2023	3,6%	3,6%	3,6%	3,6%	3,6%	3,6%	3,6%	3,6%	3,6%

La réduction de la marge d'EBITDA ainsi que « l'EBITDA at risk » sont des indicateurs permettant de refléter les risques de durabilité pouvant peser sur le portefeuille. L'analyse est réalisée sur trois horizons de temps et trois scénarios différents. Le premier scénario fait l'hypothèse de la mise en œuvre complète des contributions nationales à l'Accord de Paris. Le deuxième scénario (« modéré »), suppose que l'ensemble des politiques mises en œuvre visent à limiter le réchauffement climatique à 2°C à long terme malgré des divergences à court terme sur cet alignement. Enfin, le dernier scénario (« élevé ») suppose l'implémentation de politiques suffisantes pour limiter les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec une trajectoire 2°C à horizon 2100.

INDICATEURS SOCIAUX:

Indicateurs sociaux		
Année	2023	Taux de couverture (2023)
Formation (Nb heures)	12,5	88,6%
% Femmes dirigeantes	12,9%	88,6%

Les indicateurs sociaux, autres que ceux issus des obligations de suivi par le Règlement SFDR, sont le nombre d'heures de formation moyen suivis par les collaborateurs ainsi que le pourcentage de femmes dirigeantes. Le taux de couverture représente le pourcentage de l'actif net, ayant été pris en compte dans l'analyse de ces critères.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Afin de juger de l'alignement des investissements, réalisés par la Société pour le compte de l'OPC, sur les Principes de l'OCDE et des Nations Unies, la Société a suivi pour chaque émetteur une donnée qualitative (oui/non) relative à son engagement à respecter les droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou à d'autres normes internationalement acceptées. Le pourcentage mis en avant correspond à la part des émetteurs, en moyenne pondérée du portefeuille, ayant pris ses engagements liés au respect des Droits de l'Homme. Le taux de couverture représente le pourcentage de l'actif net du portefeuille disposant d'une donnée pour cet indicateur.

Droits de l'homme		
Indicateur	Engagements sur le respect des Droits de l'homme	Taux de couverture
Portefeuille	83,2%	84,3%

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier a tenu compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité tout au long de son analyse ESG. Elles ont été, dans un premier temps, prises en compte par la politique d'exclusions sectorielles de la Société de Gestion qui vise à exclure un certain nombre de secteurs susceptibles d'être à l'origine d'externalités négatives. Elles ont ensuite été prises en compte au sein de l'analyse ESG de la Société de Gestion dont la double approche qualitative et quantitative permet de mesurer la qualité ESG de l'émetteur. La note obtenue vient directement impacter le coût du capital pris en compte dans le modèle de valorisation mis en œuvre par la Société.

Tout émetteur ayant une note ESG strictement inférieure à 3 sur 10, au regard de la méthodologie propriétaire de la Société, a été automatiquement exclue de ce portefeuille. De même, la note ESG moyenne du portefeuille a été, à tout instant, supérieure ou égale à 5 sur 10.

En outre, et conformément à ce qui est indiqué à la rubrique « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? », la Société de Gestion a également pris en compte les PAI via les indicateurs de durabilité obligatoires et optionnels. En cas d'indisponibilité de la donnée pour certains indicateurs, la Société de gestion s'est réservé le droit de publier le PAI avec un taux de couverture inférieur à celui des autres PAI.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Politique ESG et Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (politique SFDR) de la Société, disponible sur le site internet <http://www.banquewormser.com>.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: janv. 2023 - déc. 2023

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs Pays
US02079K3059	ALPHABET CL.A	Information et communication	4,14 % Etats-Unis
US30303M1027	META PLATFORMS C.A	Information et communication	3,99 % Etats-Unis
US0378331005	APPLE	Commerce de gros et de détail	3,90 % Etats-Unis
FR0000052292	HERMES INTL	Industrie manufacturière	3,59 % France
FR0000120073	AIR LIQUIDE	Industrie manufacturière	3,56 % France
US5949181045	MICROSOFT	Information et communication	3,54 % Etats-Unis
US79466L3024	SALESFORCE	Information et communication	3,51 % Etats-Unis
NL0000235190	AIRBUS	Industrie manufacturière	3,38 % Pays-Bas
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA	Industrie manufacturière	3,26 % France
US92826C8394	VISA CL.A	Activités financières et d'assurance	3,07 % Etats-Unis
US2788651006	ECOLAB	Industrie manufacturière	3,02 % Etats-Unis
US8835561023	THERMO FISHER	Industrie manufacturière	2,96 % Etats-Unis
US8636671013	STRYKER	Industrie manufacturière	2,91 % Etats-Unis
US20030N1019	COMCAST CL.A	Information et communication	2,90 % Etats-Unis
CH0038863350	NESTLE NOM.	Industrie manufacturière	2,77 % Suisse

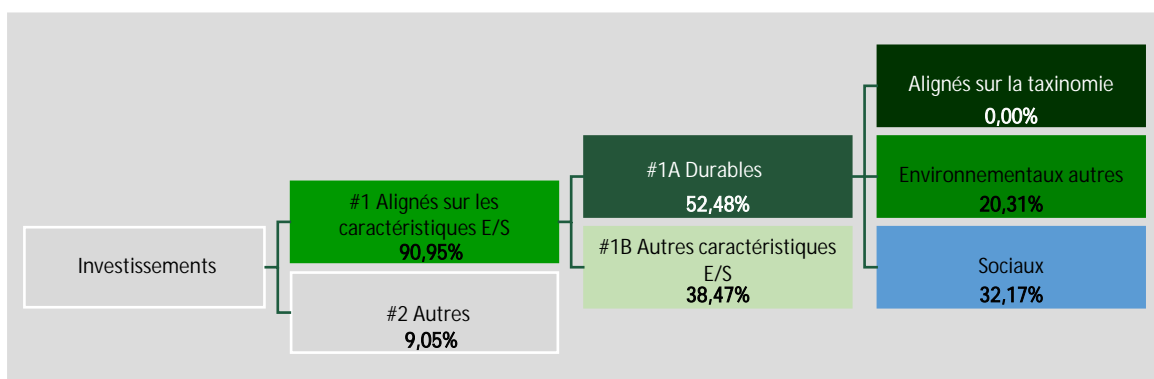


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Conformément à l'annexe précontractuelle de ce produit, il prévoit d'être investi à minima pour 80% de son actif net (90% de l'actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires) sur des produits alignés à ses caractéristiques environnementales et sociales ; la partie restante pouvant être investie dans tout type de produit financier dont la transparence ESG est rendue difficile par la nature même du produit. Ils peuvent être associés à des OPC, des ETF. Par exception à ce qui précède, les fonds gérés par la Société de Gestion présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG par transparence.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

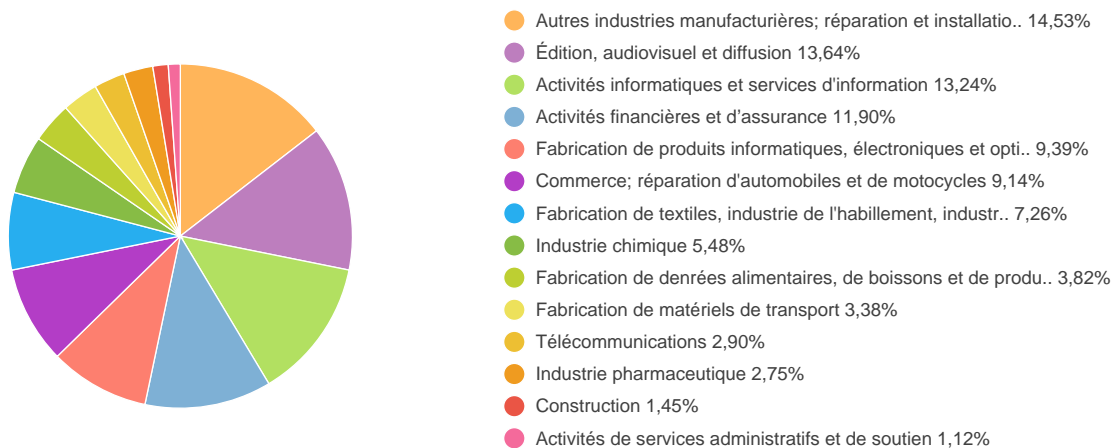
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Exposition sectorielle



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Ce produit financier peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais dispose néanmoins d'un engagement minimum de 0% d'alignement à la Taxinomie européenne. Il est, en effet, précisé que ce produit financier poursuit une stratégie généraliste en ce sens qu'il promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales.

La Société de Gestion a retenu le chiffre d'affaires. Au 31 décembre 2023, 0,00% de l'actif net était aligné à la Taxinomie européenne.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- Oui**
- Dans le gaz fossile** **Dans l'énergie nucléaire**
- Non**

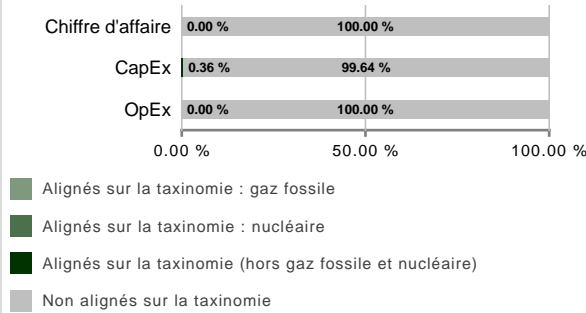
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

* Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

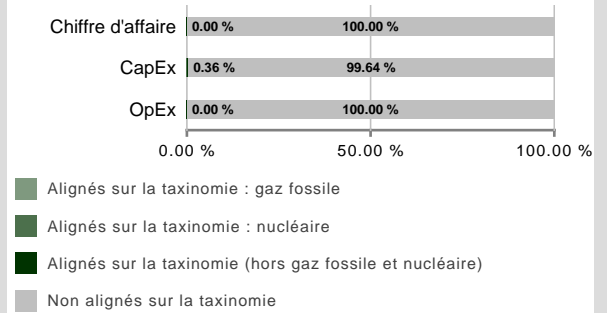
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2023, 0,00% de l'actif net était aligné à la Taxonomie européenne :

- 0,00% de l'actif net a été réalisé dans des activités transitoires,
- 0,00% de l'actif net a été réalisé dans des activités habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En raison du manque de disponibilité des données relatives à l'alignement des sociétés sur la taxinomie de l'UE sur la période précédente, la comparaison historique ne sera disponible qu'à compter du prochain rapport périodique du portefeuille.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2023, 20,31% de l'actif net du portefeuille, correspondait à des investissements durables sur le plan environnemental.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 31 décembre 2023, 32,17% de l'actif net du portefeuille, correspondait à des investissements durables sur le plan social.



● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Conformément à l'annexe II du prospectus de ce fonds, les investissements inclus dans la rubrique « #2 Autres » pouvaient être des OPC ou des ETF. Ceux n'ayant pu faire l'objet d'une analyse ESG aussi détaillée que pour les titres vifs, ont été exclus de la poche ayant pour vocation la promotion de caractéristiques environnementales et sociales et ne pouvaient représenter plus de 10% de l'actif net du portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires.

A noter que cette poche inclut les liquidités détenues à titre accessoires (et le cas échéant placées dans des produits de trésorerie). Ces liquidités peuvent être détenues en l'attente d'un investissement ou pour d'autres besoins, par exemple, fiscaux ou réglementaires.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, un suivi quotidien des exigences ESG telles que le pourcentage minimum d'investissement alignés aux caractéristiques environnementales et/ou sociales ou la note ESG moyenne du portefeuille, a été mis en œuvre par la Société de gestion sur le portefeuille.

En parallèle, une politique de vote intégrant des critères ESG a été appliquée par le biais de la plateforme ISS Governance. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au rapport de vote de Wormser Frères Gestion.





Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit financier n'a pas pour objectif de suivre un indice de référence en matière d'investissement durable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
Non applicable.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Non applicable.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Non applicable.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Non applicable.

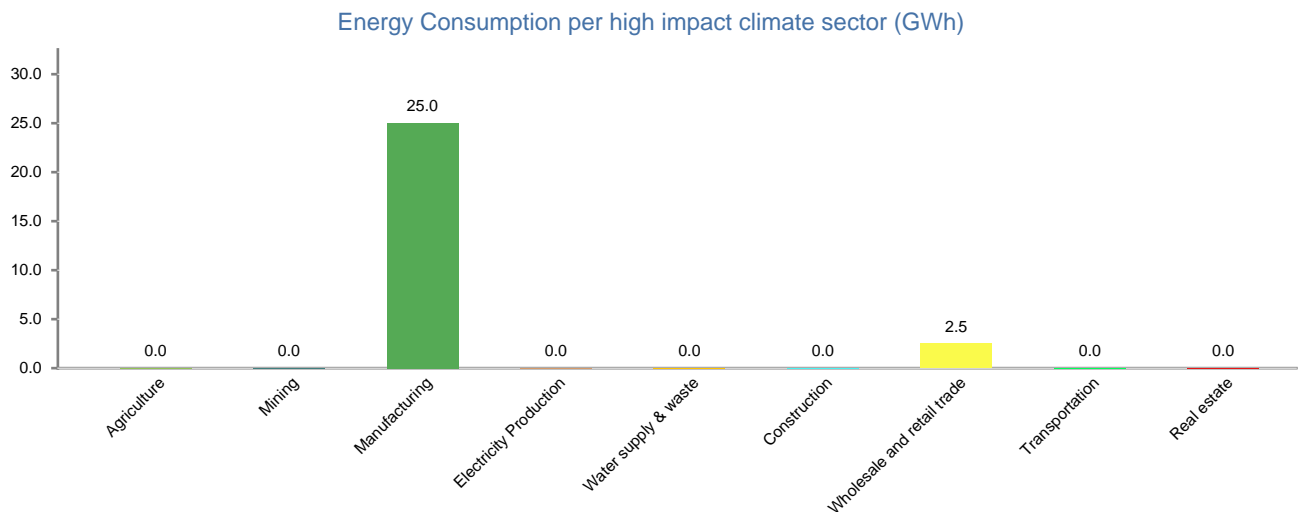
ANNEXES

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

WF VALEURS INTERNATIONALES (969500ASUAYC208BIL16)

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Eléments de mesure		Incidences	Couverture	Explications
Climat et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES (scope 1) Emissions de GES (scope 2) Emissions de GES (scope 3)	187,7 178,0 3 225,1	87,5% 87,5% 84,3%	GES totales générées par l'OPC scope 1 à 3 (en tonnes)
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	151,5	84,3%	GES générées par l'OPC (en tonnes/M€ investi)
	3. Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	429,6	84,3%	GES générées par l'OPC en moyenne pondérée (en tonnes/M€ de CA)
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,0%	87,5%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable fossiles	Part de la consommation et de la production d'énergie des Sociétés du Portefeuille qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	48,9%	87,5%	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des Sociétés du Portefeuille, par secteur à fort impact climatique			Cf. graphique ci-dessous
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	NA	NA	Données indisponibles
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des Sociétés du Portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0	41,6%	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les Sociétés du Portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,1	49,5%	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	NA	NA	Données indisponibles
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,0%	0,0%	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0%	0,0%	Score compris entre 0 et 100 (score Trucost).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,2%	87,5%	
	14. Exposition à des armes	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.	3,4%	87,5%	

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES EMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Eléments de mesure	Incidences	Couverture	Explications
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	0,0	0,0%	
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,0	0,0%	



Indicateurs complémentaires

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Eléments de mesure	Incidences	Couverture	Explications
Climat et autres indicateurs liés à l'environnement					
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes par million d'euros de chiffre d'affaires)	117,9	87,5%	
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau	0,9	87,5%	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,0%	0,0%	
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	87,5%	87,5%	
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés	154,9	33,0%	
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations Unies contre la corruption	0,0%	0,0%	

WF VALEURS INTERNATIONALES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Maryse LE GOFF
Expert-comptable - Membre de l'Ordre
Commissaire aux Comptes - Compagnie de Paris
65, rue la Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01.45.01.20.24

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux porteurs

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par la société de gestion, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du fonds WF VALEURS INTERNATIONALES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds WF VALEURS INTERNATIONALES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne Les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider WF VALEURS INTERNATIONALES ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 mai 2024



Maryse Le Goff
Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

WF VALEURS INTER

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	23 697 211,56	15 533 985,17
Actions et valeurs assimilées	22 650 541,56	15 533 985,17
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	22 650 541,56	15 533 985,17
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo-ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 046 670,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	1 046 670,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	5 085,91	3 062,38
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 085,91	3 062,38
COMPTES FINANCIERS	1 246 673,91	1 681 129,00
Liquidités	1 246 673,91	1 681 129,00
TOTAL DE L'ACTIF	24 948 971,38	17 218 176,55

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 776 642,25	16 806 150,88
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	371 663,58	595 280,78
Résultat de l'exercice (a,b)	-237 306,99	-280 853,60
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	24 910 998,84	17 120 578,06
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	37 972,54	97 598,49
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	37 972,54	97 598,49
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	24 948 971,38	17 218 176,55

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27 172,12	3 833,87
Produits sur actions et valeurs assimilées	159 007,65	126 684,41
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	186 179,77	130 518,28
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	52,73	4 516,14
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	52,73	4 516,14
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	186 127,04	126 002,14
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	418 293,77	399 711,12
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-232 166,73	-273 708,98
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-5 140,26	-7 144,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-237 306,99	-280 853,60

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Evènements exceptionnels

Le 2 juin 2023, les parts A et B du fonds Perenne Opportunités, de la société de gestion Finance SA fusionnée à Wormser Frères Gestion le 31/12/2022, ont été absorbées par les Parts RE et P de WF Valeurs Internationales.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013285251 - Part WF VALEURS INTERNATIONALES Part I : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0007385141 - Part WF VALEURS INTERNATIONALES Part P : Taux de frais maximum de 1,95% TTC

FR001400EKI3 - Part WF ACTIONS INTERNATIONAL Part RE : Taux de frais maximum de 2,40% TTC

FR001400EKH5 - Part WF ACTIONS INTERNATIONAL Part S : Taux de frais maximum de 0,30% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts WF ACTIONS INTERNATIONAL Part RE	Capitalisation	Capitalisation
Parts WF ACTIONS INTERNATIONAL Part S	Capitalisation	Capitalisation
Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part P	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	17 120 578,06	20 387 879,95
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 269 639,31	1 805 134,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 774 553,48	-958 515,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	960 693,08	707 383,33
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-705 838,44	-310 275,52
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-9 582,32	-23 565,66
Différences de change	-204 328,78	481 603,41
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 486 558,51	-4 695 356,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>8 504 803,50</i>	<i>4 018 244,99</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-4 018 244,99</i>	<i>-8 713 601,68</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-232 166,73	-273 708,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-0,37 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	24 910 998,84	17 120 578,06

(*) 29.12.2023 : résultat de fusion

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 246 673,91	5,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 246 673,91	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	14 906 031,78	59,84	2 252 091,24	9,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	5 085,91	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	458 501,36	1,84	6 674,59	0,03	21 301,29	0,09	388,64	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	5 085,91
TOTAL DES CRÉANCES		5 085,91
DETTES		
	Frais de gestion fixe	37 972,54
TOTAL DES DETTES		37 972,54
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-32 886,63

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part WF ACTIONS INTERNATIONAL Part RE		
Parts souscrites durant l'exercice	18 747,00	1 939 915,97
Parts rachetées durant l'exercice	-5 057,89	-522 549,73
Solde net des souscriptions/rachats	13 689,11	1 417 366,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 689,11	
Part WF ACTIONS INTERNATIONAL Part S		
Parts souscrites durant l'exercice	5 089,28	510 670,06
Parts rachetées durant l'exercice	-975,28	-95 046,05
Solde net des souscriptions/rachats	4 114,00	415 624,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 114,00	
Part WF VALEURS INTERNATIONALES Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2 586,00	-493 037,13
Solde net des souscriptions/rachats	-2 586,00	-493 037,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 514,00	
Part WF VALEURS INTERNATIONALES Part P		
Parts souscrites durant l'exercice	23 468,64	2 819 053,28
Parts rachetées durant l'exercice	-5 661,11	-663 920,57
Solde net des souscriptions/rachats	17 807,53	2 155 132,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	176 638,53	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part WF ACTIONS INTERNATIONAL Part RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF ACTIONS INTERNATIONAL Part S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF VALEURS INTERNATIONALES Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF VALEURS INTERNATIONALES Part P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts WF ACTIONS INTERNATIONAL Part RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 047,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts WF ACTIONS INTERNATIONAL Part S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	582,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 388,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	387 275,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,96
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-237 306,99	-280 853,60
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-237 306,99	-280 853,60

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF ACTIONS INTERNATIONAL Part RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-13 697,24	0,00
Total	-13 697,24	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF ACTIONS INTERNATIONAL Part S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	488,60	0,00
Total	488,60	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 391,28	-2 522,28
Total	-1 391,28	-2 522,28

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-222 707,07	-278 331,32
Total	-222 707,07	-278 331,32

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	371 663,58	595 280,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	371 663,58	595 280,78

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF ACTIONS INTERNATIONAL Part RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 904,39	0,00
Total	8 904,39	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF ACTIONS INTERNATIONAL Part S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 420,69	0,00
Total	1 420,69	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 780,11	27 838,88
Total	7 780,11	27 838,88

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	353 558,39	567 441,90
Total	353 558,39	567 441,90

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	13 106 159,35	15 114 892,68	20 387 879,95	17 120 578,06	24 910 998,84
Parts WF ACTIONS INTERNATIONALES Part RE en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	1 486 921,46
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	13 689,11
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	108,62
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,65
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,00
Parts WF ACTIONS INTERNATIONALES Part S en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	432 661,72
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	4 114,00
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	105,16
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,34
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11
Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part I en EUR					
Actif net	127 995,60	771 524,27	995 263,06	807 616,42	497 421,02
Nombre de titres	1 000,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	2 514,00
Valeur liquidative unitaire	127,99	151,27	195,14	158,35	197,86
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	7,92	10,16	11,45	5,45	3,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,20	-0,57	-0,88	-0,49	-0,55
Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part P en EUR					
Actif net	12 978 163,75	14 343 368,41	19 392 616,89	16 312 961,64	22 493 994,64
Nombre de titres	3 759,00	3 561,00	151 243,00	158 831,00	176 638,53
Valeur liquidative unitaire	3 452,55	4 027,90	128,22	102,70	127,34
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	215,81	271,74	7,58	3,57	2,00

Capitalisation unitaire sur résultat	-44,79	-61,34	-2,05	-1,75	-1,26
--------------------------------------	--------	--------	-------	-------	-------

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
ALIGN TECHNOLOGY INC	USD	2 555	633 547,51	2,55
ALPHABET- A	USD	8 400	1 061 896,83	4,26
AMAZON.COM INC	USD	4 900	673 761,09	2,70
APPLE INC	USD	5 330	928 674,12	3,73
COMCAST CORP CLASS A	USD	17 100	678 583,71	2,73
DANAHER CORP	USD	2 650	554 797,29	2,23
ECOLAB INC	USD	4 140	743 139,37	2,98
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	8 325	574 462,67	2,31
ILLUMINA INC	USD	3 970	500 255,93	2,01
INTUITIVE SURGICAL	USD	1 310	399 947,15	1,61
Meta Platforms - A	USD	1 775	568 578,28	2,28
MICROSOFT CORP	USD	2 660	905 218,46	3,63
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	6 570	645 524,80	2,59
PARAMETRIC TECHNOLOGY CORP	USD	4 230	669 756,38	2,69
ROSS STORES	USD	4 740	593 636,74	2,38
SALESFORCE INC	USD	4 110	978 737,92	3,93
STRYKER CORP	USD	2 550	691 061,54	2,78
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	1 865	895 858,24	3,59
VISA INC CLASS A	USD	3 180	749 242,53	3,01
ZOETIS INC	USD	4 010	716 247,69	2,87
TOTAL ETATS-UNIS			14 162 928,25	56,86
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	4 907	864 220,84	3,47
CAPGEMINI SE	EUR	3 800	717 250,00	2,88
DASSAULT SYST.	EUR	8 640	382 190,40	1,54
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 375	794 500,00	3,18
ESSILORLUXOTTICA RTS 07-06-23	EUR	200	0,00	0,00
HERMES INTERNATIONAL	EUR	420	805 896,00	3,23
L'OREAL	EUR	770	347 000,50	1,39
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 020	748 272,00	3,01
TOTAL FRANCE			4 659 329,74	18,70
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	2 340	743 103,53	2,99
TOTAL IRLANDE			743 103,53	2,99
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	5 960	833 088,80	3,34
TOTAL PAYS-BAS			833 088,80	3,34
SUISSE				
ALCON INC	CHF	9 400	666 323,97	2,67
GALENICA SANTE LTD	CHF	3 382	265 702,48	1,07
NESTLE SA-REG	CHF	6 000	631 814,25	2,54
STRAUMANN HOLDING	CHF	4 700	688 250,54	2,76
TOTAL SUISSE			2 252 091,24	9,04
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			22 650 541,56	90,93

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées			22 650 541,56	90,93
Organismes de placement collectif				
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
LUXEMBOURG				
DB X-T.II EONIA TR. IDX ETF 1C C.	EUR	7 500	1 046 670,00	4,20
TOTAL LUXEMBOURG			1 046 670,00	4,20
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			1 046 670,00	4,20
TOTAL Organismes de placement collectif			1 046 670,00	4,20
Créances			5 085,91	0,02
Dettes			-37 972,54	-0,15
Comptes financiers			1 246 673,91	5,00
Actif net			24 910 998,84	100,00

Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part I	EUR	2 514,00	197,86
Parts WF ACTIONS INTERNATIONAL Part RE	EUR	13 689,11	108,62
Parts WF ACTIONS INTERNATIONAL Part S	EUR	4 114,00	105,16
Parts WF VALEURS INTERNATIONALES Part P	EUR	176 638,53	127,34